

LE PRESIDENT DU CONSEIL

- WU la Constitution en date du 11 Janvier 1964 de la République du Dahomey;
- WU le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement;
- WU le Décret n° 54/PC/SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- WU la loi 62-30 du 27 Juillet 1962, portant Statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne;
- SUR Proposition du Président du Conseil, chargé de la Défense;

///) É C R Ê T E

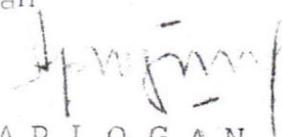
ARTICLE 1ER - Sont promus au grade de Lieutenant d'active, les :

- Sous-Lieutenant AMADOU Nassifou - Commandant la 4ème Compagnie légère de Combat du 2ème Bataillon Mixte
- Sous-Lieutenant COPIERY Joseph - en service à l'Etat-Major des F.A.D.
- Sous-Lieutenant GUEDEGBE Mathias - Commandant la 2ème Compagnie de Combat du 1er Bataillon Mixte

ARTICLE 2- Le Présent décret qui prend effet pour compter du 1er Janvier 1965, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 31 DECEMBRE 1964

Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques
et du Plan


F. APLOGAN


JUSTIN AHOMADEGBE TOMETIN

EMPLIATIONS :

IC..... : 5
Etat-Major..... : 10
Intéressé..... : 3
EMFAD..... : 2
SGG..... : 4
J. S. D..... : 1